

La Lettre de l'OPMA

Observatoire des pratiques de
la montagne et de l'alpinisme

n°06 - septembre 2002

EDITORIAL

L'apparition de friches touristiques suscitées par la fermeture de centres de plein air tels le Bachaboulou à Chamrousse au-dessus de Grenoble pose d'abord le problème de la diminution des aides publiques à l'accès à la montagne et de la régression du tourisme social dans les APPN de montagne. Mais elle amène aussi à s'interroger une fois de plus sur les pratiques collectives depuis longtemps organisées par les clubs, les comités d'entreprise ou les institutions scolaires.

Observer l'impact des activités collectives, c'est bien sûr relancer les débats déjà engagés sur la sécurité, la compétition et les équipements, mais c'est le faire en fonction d'une attention particulière portée au tourisme en montagne, à son développement accéléré et à ses conséquences tant sur les pratiques sportives elles-mêmes que sur leur environnement.

Il faut plus que jamais tenter d'analyser les aspects psychologiques des activités collectives (le sentiment de sécurité par l'entraide que donne le groupe n'est-il pas illusoire ?), leurs aspects sociaux (les pratiques collectives sont-elles d'abord le fait des sociétés marquées par un fort sens civique ou une valorisation de la collectivisation ?), leurs aspects techniques (les pratiques collectives accroissent-elles les risques objectifs ?), et leurs aspects économiques (du guide multi client à l'agence de tourisme sportif, la pratique collective est-elle inévitable?).

Et il faut mener cette analyse en se demandant de manière générale : comment le collectif s'inscrit-il dans les tendances actuelles ? L'évolution des pratiques et des mentalités pousse-t-elle vers plus ou moins de collectif ?

Nous ne sommes bien sûr pas allés jusqu'au bout du débat. Pour nous, observateurs, il s'agit d'abord de dégager les questions aujourd'hui importantes. Et de montrer une fois encore l'extrême intrication des problèmes.

Bernard Amy

Sommaire :

Editorial : p. 1

Questions d'actualité : p 2

Les pratiques collectives
de la montagne : p.3 à p.6

Questions d'actualité

Pendant que nous discutons des pratiques collectives, les évolutions en cours dans les rapports entre la montagne et notre société n'ont pas cessé, tant s'en faut ! Et de nouveaux problèmes ont surgi, qu'il nous faudra prendre en compte dans nos débats à venir.

Problème de la gratuité des secours en montagne :

Aux termes de l'article 54 de la loi 2002-276, "... les communes peuvent exiger des intéressés [...] une participation aux frais qu'elles ont engagés à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique de toute activité sportive ou de loisir". Cet article, adopté à la sauvette, remet en cause le principe de la gratuité des secours. En donnant aux communes la possibilité de facturer le coût de moyens locaux privés, il risque de pousser à un recours accru à ces moyens. Faudra-t-il désormais que tout randonneur ou alpiniste, avant de partir en montagne, aille se renseigner sur les règles retenues par les communes qu'il traversera ? Mais surtout hors cette difficulté pratique, une question de principe est de nouveau posée : si les activités physiques de pleine nature doivent être encouragées du fait de leur intérêt pour les individus et la société, les secours ne doivent-ils pas rester gratuits et accessibles à tous en toute égalité ?

Problème des séjours en montagne :

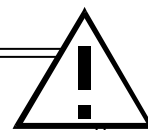
Le projet de nouvelle loi sur la sécurité intérieure comporte un article 49 intitulé "Création d'une sanction pénale pour délit de violation de propriété pour installation illicite sur une propriété publique ou privée". Il y est dit que "le fait de s'installer dans un bien immobilier appartenant à autrui, sans être en mesure de justifier de l'autorisation du propriétaire ou du titulaire du droit réel d'usage de ce bien, est puni de 6 mois d'emprisonnement et de 3000 euros d'amende".

Les détails donnés dans la suite de l'article indiquent clairement que le dit article vise d'abord les gens du voyage. Mais le

flou qui entoure la définition du mot installation et la durée de cette installation peut susciter des inquiétudes. Comme bien des textes de loi ad hoc, celui-ci, en voulant régler un problème précis, risque de conduire à de nouveaux problèmes. Cela avait déjà été le cas pour la nouvelle loi sur le sport et son article sur "l'animation" des sorties en montagne. Pris au pied de la lettre, cet article sur les installations conduit à se demander si les randonneurs et les alpinistes vont être considérés, dès qu'ils s'arrêteront, comme des personnes en train de "s'installer". Faudra-t-il justifier de l'autorisation du propriétaire, du maire de la commune pour les terrains communaux que sont toutes les montagnes, de l'autorisation de l'ONF pour les forêts domaniales, dès que l'on voudra s'installer sur un terrain pour faire de l'escalade, pour bivouaquer, voire pour un simple pique-nique ? Dans les cas où les communes affichent des comportements agressifs vis à vis des "étrangers" qui les traversent ou y séjournent même provisoirement (voir l'exemple récent de l'arrêté d'interdiction promulgué par la commune de Rougon dans le Verdon), cette nouvelle loi ne risque-t-elle pas d'avoir des incidences tout à fait négatives sur nos activités ?

Changement d'adresse :

**OPMA - Maison de la montagne
3 rue Raoul Blanchard
38000 Grenoble**



Les pratiques collectives de la montagne

La surfréquentation de la montagne fait aujourd'hui problème. Elle conduit à un traitement collectif des flux touristiques qui a pour effet de brouiller le paysage montagnard, de sacrifier le culturel au commercial et de faire régresser le tourisme social. Elle attise la convoitise des uns, les craintes ou l'irritation des autres et contribue à jeter méfiance ou discrédit sur toute approche collective de la montagne.

Mais toutes les activités collectives ne se ressemblent pas. Elles ne sauraient être toutes confondues avec celles qu'engendrent les dérives marchandes ou sécuritaires du tourisme de masse. Les activités qui se sont multipliées en montagne n'ont trop souvent rien à voir avec des pratiques de la montagne. Il importe de distinguer les unes des autres.

A cet égard, les contributions personnelles que l'OPMA a déjà proposées (cf. La Lettre n° 5) ouvrent un large éventail de considérations directement liées à l'expérience de chacun. Nous avons voulu en retenir les éléments les plus significatifs, et mettre en évidence les seuils ou les logiques qui, à nos yeux, font obstacle à tout rapport de qualité avec la montagne.

Approche individuelle et approche collective

Il ne faut pas trop vite les opposer, comme si la collective était un mal ou un pis aller - et la cordée l'approche originaire et idéale de la montagne. Daniel Stolzenberg a raison de rappeler "qu'à l'époque des premières ascensions du Mont Blanc, les incursions en montagne sous la forme collective étaient la règle" comme l'attestent les gravures de l'époque. Du moins en a-t-il été ainsi jusqu'au moment où les «incursions» ont fait place aux ascensions qui caractérisent l'alpinisme proprement dit. Dès lors, la cordée s'est imposée comme une exigence du terrain et la condition d'une plus grande sécurité.

Et aujourd'hui encore, c'est l'image de la cordée qui est attachée à l'idée même qu'on se fait de l'alpinisme et de l'escalade. Pour toute "grande" voie, l'approche individuelle (à 2 ou 3), voire solitaire, s'impose comme une nécessité et donne à l'alpinisme sa spécificité indiscutable.

Mais l'alpinisme n'est plus seul en cause. S'il a longtemps été considéré (par les alpinistes en particulier) comme la pratique de la montagne la plus significative, la plus noble et valorisante, il n'en va plus ainsi. Les pratiques se sont multipliées au point de morceler la montagne elle-même aux yeux de ceux qui s'y rendent. La montagne s'est en quelque sorte démultipliée en de nombreux secteurs d'activité offerts à un nombre toujours plus grand de touristes : l'alpinisme, la randonnée, l'escalade rocheuse ou glaciaire, le canyonisme, la raquette, le ski de montagne, etc.

Cependant, même s'il est devenu une activité parmi d'autres, l'alpinisme a conservé une certaine aura. Il conservera sa spécificité s'il défend un certain type de rapport personnel à la montagne dans sa globalité. Nous l'avons déjà dit : l'alpinisme proprement dit privilégie une pratique individuelle de la montagne. Mais on peut nuancer le propos en ajoutant qu'il se propose comme la forme individualisée d'une approche particulière de la montagne, comme l'aboutissement d'une démarche spécifique.

C'est ainsi que, dans les années 50, le développement du tourisme en montagne, porté par la vague de démocratisation des loisirs, a suscité la création de structures associatives, de caractère collectif, dont le but était de faire découvrir la montagne et d'initier à l'alpinisme. Approche collective et approche individuelle n'étaient ni confondues, ni opposées.

C'est ce que souligne Pierre Jézéquel, responsable des activités montagne à l'UCPA, dont la correspondance n'avait pu être publiée dans la précédente livraison de La Lettre. Après avoir ironisé à propos de la responsabilité des collectives dans la surfréquentation : "*Nos programmes cherchent à éviter au maximum les lieux fréquentés, surtout entre la mi-juillet et la mi-août ... et nos pratiques collectives sont bien plus tranquilles sans tous ces alpinistes individuels en dehors de cette période*", il insiste sur l'aspect éducatif des collectives : "*Depuis l'UNCM de l'après guerre, l'UCPA croit encore que l'alpinisme peut se découvrir et s'enseigner en groupe avec pour*

Les pratiques collectives de la montagne

objectif l'accessibilité et l'accès progressif à l'autonomie (...) Oui, nous pensons que l'alpinisme peut s'enseigner; oui, nous pensons qu'une approche collective de la montagne est possible (...) Mais ne nous trompons pas; nous sommes bien ici dans une approche de l'alpinisme. C'est à dire que nous nous approchons de l'alpinisme, mais nous ne sommes pas tout à fait "dedans". Pour être vraiment dedans, il faudra effectivement arriver à pratiquer dans une situation où personne ne décidera pour vous. Une pratique collective est donc une étape vers l'alpinisme". L'essentiel est dit !

Du bon usage des activités collectives

Quel que soit le domaine où elles sont pratiquées, celles-ci sont aujourd'hui traversées par des logiques souvent contradictoires. Et ceci d'autant plus que leurs organisateurs sont aussi différents que peuvent l'être des clubs, des associations sportives ou d'éducation populaire, des agences de tourisme, des bureaux de guides ou des collectivités locales. Pour les uns, les motivations sont d'ordre ludique et pédagogique, pour d'autres, elles sont commerciales et vont de pair avec l'aménagement d'espaces ou de stations appropriées.

Notons, en passant, que la surfréquentation de certains lieux (sentiers, refuges, voies plus ou moins faciles vers des sommets réputés) est le fait d'une addition occasionnelle (ou saisonnière) de collectives organisées à un grand nombre d'initiatives individuelles. Sur les sentiers du Montanvers, ou sur ceux qui se forment en direction du Mont Blanc ou du Dôme des Ecrins, on croit voir une immense collective paradoxalement portée par la recherche d'un plaisir individuel.

Mais les questions qui se posent concernent les organisateurs de telles activités et leur encadrement. Quelle montagne entendent-ils faire découvrir ? dans quelles conditions ? dans quel but ?

Il n'est certes pas possible de tracer la frontière entre des motivations qui s'entremêlent, mais le fait est que les priorités qui

ne sont évidemment pas les mêmes pour tous, se partagent néanmoins entre les organismes pour qui les touristes sont surtout des consommateurs de loisirs organisés, et ceux qui ont d'abord l'ambition d'offrir une pratique responsabilisante. Ceux-ci préparent à un comportement autonome. Ils reconnaissent au groupe et aux encadrants un rôle pédagogique de formation aux techniques de la discipline et une fonction de médiation avec le milieu montagnard. Quel que soit leur apport au développement économique de la région où ils interviennent, ils ont conscience du rôle de socialisation qui est le leur et de l'importance que revêt le dialogue et la rencontre dans une pratique collective digne de ce nom.

C'est une ambition qu'il importe de restaurer là où elle s'est usée, qu'il s'agisse des clubs d'alpinisme ou de randonnée, des centres dont l'UNCM fut un modèle, ou des bureaux de guides. Cette utopie est réaliste et prometteuse !

Dérives et questionnement

Il faut cependant constater que les pratiques collectives sont menacées par les maladies contagieuses du tourisme de masse qui provoque la rupture de leur lien avec leur propre culture montagnarde : la montagne devient "un simple support sportif, un stade de plus, lieu de consommation de loisirs normalisés ou plateau technique pour la mise en spectacle d'exploits qui n'ont de sens que dans leur médiatisation (...) La montagne estivale n'est plus que le champ d'exercice d'un certain nombre de métiers". Pierre Chapoutot dénonce une situation et un état d'esprit qui gagnent du terrain et constituent, pour les pratiques collectives les mieux intentionnées le risque (plus grand que bien d'autres) de perdre leur raison d'être.

La pression qu'exerce sur bon nombre d'organismes les exigences de rentabilité et de sécurité, les amène à proposer des activités dont le rapport à la montagne n'est pas la préoccupation principale.

Les pratiques collectives de la montagne

Qu'on le veuille ou non, les pratiques ont toujours un aspect financier, voire commercial. Dès lors, s'établit un contrat de fait qui comporte des responsabilités juridiques. Et, principe de précaution aidant, les pratiques collectives font le plus souvent appel à un professionnel au moins, même si ce n'est pas légalement obligatoire quand les "clients" sont des adultes.

Toutes les institutions et les agences ne tombent pas dans les pièges de cette commercialisation de fait. Mais dans certains cas on observe des dérives dont on peut évoquer un peu caricaturalement les plus voyantes :

L'obligation de résultats

Si quelques clubs et organismes à but éducatif proposent des stages sans promettre l'ascension de sommets précis, beaucoup cherchent à attirer le "client" en lui proposant des sommets fameux, mais sans difficultés : le Mont-Blanc, des 4000 suisses faciles, le Vignemale, ou même l'Aconcagua. D'autres sommets moins médiatiques sont délaissés

C'est la "logique MacDo" : la rentabilité exige des prestations facilement organisables et la standardisation du "produit touristique", même pour les associations sans but lucratif qui doivent quand même équilibrer leur budget.

Ainsi, le massif des Écrins comporte un grand nombre de voies au départ du refuge des Écrins. Mais, standardisation oblige, seules 4 ou 5 ascensions sont régulièrement faites par les groupes : le Dôme de Neige, la Barre des Écrins pour les plus intrépides, Roche Faurio, Pic de Neige Cordier et Pic du Glacier d'Arsine. Le reste est pratiquement oublié.

La recherche de la performance athlétique

La clientèle qui se présente aujourd'hui recherche des activités "sportives" et a un entraînement physique remarquable (course à pied, de vitesse et d'endurance, raid sportif). Dès lors on propose de découvrir la haute montagne, non en apprenant les techniques bien particulières de l'alpinisme, mais en effectuant des ascensions qui n'exigent pas de formation spécifique et ne né-

cessitent qu'une bonne résistance physique. Certains participants ne regardent pas le paysage mais leur chronomètre et ne prennent que la photo au sommet preuve de leur réussite. Samivel l'avait prévu il y a 50 ans !

Contraintes commerciales

Le coût de l'organisation et de l'encadrement professionnel est tel que l'on cherche à le limiter : un seul guide pourra être chargé d'un groupe de 6 à 12 personnes. Dans de telles conditions, on ne peut faire de l'alpinisme technique mais seulement de la performance sportive : les clients ont la résistance physique, le guide a la technique et assure la sécurité, dans le pire des cas en éliminant ceux qui n'ont pas le niveau requis.

Vu la faible durée des voyages ou stages proposés sans test préalable des capacités, il n'est pas possible de consacrer beaucoup de temps à la formation des clients. Les organisateurs ont alors le choix entre se limiter à la marche sur sentier ou pentes de neige modérées avec encordement mille-pattes, ou proposer des réalisations un peu plus impressionnantes, mais sur des sites aseptisés loin des terrains d'aventure, que ce soit en escalade ou en montagne.

L'autonomie perdue

Un grand nombre de clients des collectives (en particulier dans les stations proposant de l'aventure et des activités diversifiées), ne viennent pas pour se former durablement à l'alpinisme ou à quelque autre discipline. La mode n'est plus à l'activité qui devient un hobby passionnel (alpinisme, escalade, expéditions lointaines, etc.), mais à la *pluri-activité*. Or quand on consacre une semaine au plus à l'ascension du Mont-Blanc, on ne peut y ajouter les 15 jours nécessaires à l'apprentissage de la montagne dans toute sa complexité. On se paie une collective avec obligation de résultat : la collective est tenue de conduire ses clients au sommet.

Les précédents numéros de la **Lettre de l'OPMA** sont accessibles à l'adresse <http://perso.wanadoo.fr/cafgo/dossier/dmenuobs.htm>

Les pratiques collectives de la montagne

Les remarques qui précèdent nous amènent à proposer, sous forme de quelques questions simples, une réflexion dont dépend le type de rapport à la montagne que les pratiques collectives seront capables de promouvoir et de cultiver dans le cadre des approches actuelles de la montagne.

- 1 La standardisation des courses et des activités ne se fait-elle pas au détriment de la diversité de la diversité souhaitable des objectifs et de la connaissance du milieu ?
- 2 L'accent mis souvent sur la performance athlétique (vitesse et endurance notamment), n'amènent-elles pas à négliger la compétence et la formation montagnardes, ainsi que la dimension de convivialité et de "rencontre" que beaucoup souhaitent trouver dans des pratiques collectives ?
- 3 L'utilisation croissante de parcours équipés et sécurisés, dans des espaces aménagés et règlementés, n'a-t-elle pas pour effet d'infantiliser les esprits et de favoriser une plus grande judiciarisation des pratiques individuelles et collectives ? Quelle importance attache-t-on (en montagne comme ailleurs) à l'initiative personnelle, à l'autonomie ainsi qu'à l'apprentissage de la liberté responsable et d'une prise de risque calculée ?
- 4 Puisque la surfréquentation fait problème, plutôt que d'y faire face en multipliant les espaces et les parcours aménagés et règlementés, ne devrait-on pas envisager une certaine régulation des flux touristiques dans quelques lieux et en période d'affluence excessive ? Cela se fait déjà pour les refuges, de manière amiable ou par convention. La régulation des flux limite l'accès des sites, mais non l'autonomie et la liberté de chacun dans l'action elle-même.

Mais aussi et surtout, les dérives sur lesquelles l'OPMA veut attirer l'attention sont-elles l'envers du décor ou les conséquences d'une logique imposée par un tourisme livré au marché ?

Ce dernier point est au centre des débats actuels sur la montagne. Nous y reviendrons.

La **Lettre de l'OPMA** est publiée avec l'aide des abonnés et le soutien financier de : Alpinisme et Randonnée, Fédération des Clubs Alpains Français, Fédération de la Montagne et de l'Escalade, Groupe de Haute Montagne, PETZL, Union des Centres de Plein Air, Syndicat National des Guides de Montagne.

Membres de l'OPMA

Bernard AMY
Pierre CHAPOUTOT
Daniel COLIN
Gérard CRETON
Georges ELZIERE
Jean-Pierre FEUVRIER
Claude JACCOUX
Paul KELLER
Jacques MARIN
Robert PARAGOT
Daniel TAUPIN

Abonnement : **16 Euros** ;

Abonnements de soutien : à partir de **32 Euros**

Nom ou raison sociale :

.....

Adresse :

.....

Code postal

verseEuros pour
abonnement à "La Lettre de l'OPMA"

Règlement par chèque établi à l'ordre de
"La Lettre de l'OPMA".

A retourner à

OPMA - Maison de la montagne
3 rue Raoul Blanchard
38000 Grenoble